

Caractérisation à destination Résultats 2017-2018



Caractérisation à destination 2017-2018

Dans le cadre de l'Étude de caractérisation municipale 2015-2017, Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC ont entrepris conjointement une étude de caractérisation à destination.

La présente fiche porte donc sur les matières reçues à l'entrée des centres de tri et provenant de la collecte sélective des matières recyclables du secteur municipal, c'est-à-dire des résidences, des industries, des commerces et des institutions (ICI), des écocentres et des collectes hors foyer. Un portrait complet du secteur municipal – incluant le résultat des quatre volets (municipal, hors foyer, ICI et à l'entrée des centres de tri) – sera présenté ultérieurement dans le rapport qui sera produit à la fin de l'étude, soit au cours de l'année 2019.

La présente étude fait suite à l'étude de caractérisation des matières visées et non visées, réalisée en 2014 par RECYC-QUÉBEC en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; cette dernière a permis de déterminer le pourcentage de matières à l'entrée des centres de tri qui

étaient ou non visées par le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*.

La présente étude visait donc à :

- Mettre à jour les données de 2014, et ainsi permettre d'évaluer la pertinence de mettre à jour le Règlement;
- Faire ressortir l'évolution des proportions de matières incluses dans la collecte sélective municipale;
- Permettre à Éco Entreprises Québec de mettre à jour leur Tarif.

L'étude a été réalisée sur quatre saisons (9 mois), soit du printemps 2017 à l'hiver 2018. Au total, 399 échantillons ont été prélevés à l'entrée de 13 centres de tri, pour ensuite être caractérisés en 92 catégories de matières.

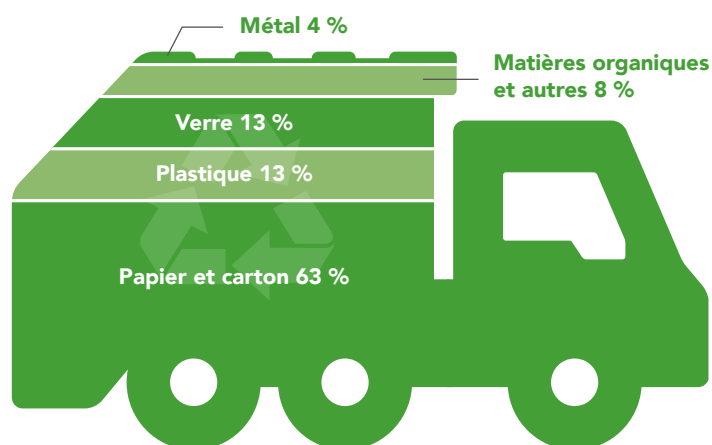


Caractérisation à destination Résultats 2017-2018

On remarque que les « Matières organiques et autres » représentent 8 % du contenu moyen des camions de collecte sélective municipale. Toutefois, certaines matières composées de papier et de carton, de plastique, de verre et de métal ne sont pas visées par le Règlement, mais sont additionnées aux « Matières organiques et autres », ce qui fait en sorte que la proportion de matières non visées est désormais de 12,9 %. Il s'agit d'une baisse de 0,3 % par rapport aux données de 2014.

Le tableau ci-dessous indique les résultats détaillés de la composition des matières visées et non visées (ces dernières sont identifiées par un astérisque) présentes dans la collecte sélective municipale.

CONTENU MOYEN DES CAMIONS DE COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ENTRANT DANS LES CENTRES DE TRI



COMPOSITION DES MATIÈRES VISÉES ET NON VISÉES PAR LE RÈGLEMENT

Catégorie	Matière	Composition 2017-2018
Journaux, imprimés et contenants et emballages de papier et carton	Journaux	5,3 %
	Encarts et circulaires en papier journal	12,1 %
	Catalogues et documents reliés	1,7 %
	Revue et magazines	1,3 %
	Bottins	0,2 %
	Papier à usage général / Papier de bureau	1,8 %
	Autres imprimés	3,7 %
	Livres	1,3 %*
	Emballages de papier kraft	0,3 %
	Sacs d'emplètes de papier kraft	0,2 %
	Carton ondulé	22,9 %
	Contenants laminés en fibres	0,2 %
	Papier laminé	0,3 %
	Contenants de fibres composites	0,3 %
	Carton pressé	0,6 %
	Carton plat d'emballage	8,7 %
	Autres emballages de papier	0,5 %
	Contenants à pignon	1,2 %
	Contenants aseptiques	0,4 %
	Contenants et emballages en bois	0,1 %

Caractérisation à destination

Résultats 2017-2018

COMPOSITION DES MATIÈRES VISÉES ET NON VISÉES PAR LE RÉGLEMENT (SUITE)

Catégorie	Matière	Composition 2017-2018
Verre	Bouteilles consignées en verre de boisson alcoolisée	0,7 %*
	Bouteilles consignées en verre de boisson non alcoolisée	0,1 %*
	Bouteilles non consignées en verre de boisson alcoolisée	6,9 %
	Bouteilles non consignées en verre de boisson non alcoolisée	0,7 %
	Contenants alimentaires en verre	1,6 %
	Verre brisé non identifiable	2,6 %
	Verre plat, grès, céramique et autre verre	0,3 %*
Métal	Canettes en aluminium consignées	0,4 %*
	Canettes en aluminium non consignées	0,1 %
	Autres emballages en aluminium rigide	0,1 %
	Papier et contenants en aluminium	0,1 %
	Aérosols et tubes métalliques en acier (autres que RDD)	0,1 %
	Autres contenants et emballages en métal	2,0 %
	Bouchons de métal	0,1 %
	Autres métaux	1,0 %*
Plastique	Bouteilles consignées en plastique	0,2 %*
	Bouteilles d'eau à remplissage unique, en plastique n°1	1,0 %
	Bouteilles de boissons non consignées n° 1 transparentes clair, bleu ou vert pâle	0,7 %
	Bouteilles de boissons non consignées opaques, en plastique n° 1	0,0 %
	Bouteilles et contenants à bouchon transparents - clair, bleu ou vert pâle, en plastique n°1	0,5 %
	Bouteilles et contenants à bouchon opaques, en plastique n°1	0,1 %
	Autres emballages opaques, en plastique n°1	0,1 %
	Clamshell, en plastique n° 1	0,6 %
	Autres emballages transparents, en plastique n°1	0,4 %
	Bouteilles de boissons, en plastique n°2	0,2 %
	Bouteilles et contenants à bouchon, en plastique n°2	1,4 %
	Autres emballages, en plastique n°2	0,2 %
	Bouteilles et contenants, en plastique n°3	0,0 %
	Contenants rigides, en plastique n°4	0,0 %
	Contenants rigides, en plastique n°5	0,7 %
	Seaux, chaudières et couvercles, en plastiques n°2 et n°5	0,3 %
	Autres emballages plastiques sans code ou n°7 (non PLA)	0,7 %
	Bouchons de plastique	0,4 %
	Contenants et emballages alimentaires, en plastique n°6 expansé	0,1 %
	Contenants et emballages de protection, en plastique n°6 expansé	0,1 %
	Autres plastiques expansés	0,0 %
	Contenants et emballages, en plastique n°6 non expansé	0,2 %
	Autres sacs et films plastiques et laminés	0,5 %
	Sachets autoportants en plastique (<i>stand up pouches</i>)	0,0 %

Caractérisation à destination

Résultats 2017-2018

COMPOSITION DES MATIÈRES VISÉES ET NON VISÉES PAR LE RÉGLEMENT (SUITE)

Catégorie	Matière	Composition 2017-2018
Plastique	Pellicules et sacs d'emballage, en plastiques n°2 et n°4	2,1 %
	Sacs d'emplettes non dégradables	0,4 %
	Sacs d'emplettes dégradables	0,0 %
	Acide polylactique (PLA) et autres plastiques dégradables	0,0 %
	Autres films plastiques (non-emballage)	0,3 %
	Emballages rigides et objets durables en plastique non visés, sans code et plastique n° 7 (non PLA) et autres plastiques	1,3 %*
Matières organiques	Gazon	0,0 %*
	Feuilles	0,0 %*
	Autres résidus de jardin	0,1 %*
	Résidus alimentaires	0,7 %*
	Autres résidus organiques pouvant être traités par compostage ou biométhanisation	0,4 %*
	Couches jetables	0,2 %*
	Autres matières compostables généralement non acceptées dans une collecte de 3 ^e voie	0,3 %*
Encombrants et CRD	Gros et petits appareils électroménagers, appareils de réfrigération et outils électriques	0,4 %*
	Autres meubles, encombrants et autres articles de maison	0,6 %*
	Bois d'œuvre	0,3 %*
	Autres résidus de CRD	0,8 %*
RDD	Contenants vides ou avec des restes de peinture	0,1 %*
	Contenants vides ou avec des restes d'huile ou d'antigel moteur	0,1 %*
	Filtres usagés	0,0 %*
	Piles et batteries	0,1 %*
	Produits électroniques	0,2 %*
	Lampes au mercure	0,0 %*
	Autres RDD	0,1 %*
Textiles	Textile et chaussures	1,0 %*
	Objets divers	0,6 %*
Autres	Autres matières résiduelles	0,9 %*
	Serviettes protectrices des barquettes de fruits et de viande	0,0 %*
	Autres liquides non alimentaires	0,1 %*
	Autres liquides alimentaires	0,3 %*
	Particules fines	0,5 %*
	Glace, neige et eau de fonte	0,0 %*
Visé		87,1 %
Non visé		12,9 %

Caractérisation à destination Résultats 2017-2018

À propos de Éco Entreprises Québec

Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme qui élabore le Tarif et perçoit la contribution des entreprises, laquelle est ensuite redistribuée afin de financer les services municipaux de collecte sélective au Québec. ÉEQ encourage également l'innovation et le partage des meilleures pratiques dans le but d'optimiser la chaîne de valeur des matières recyclables. Pour ce faire, ÉEQ collabore tant avec les entreprises, pour réduire les quantités à la source et privilégier l'utilisation de matières recyclables, qu'avec les municipalités et les autres intervenants, pour accroître le recyclage et la valeur économique des matières récupérées.

Créé à l'initiative des entreprises qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés, ÉEQ est un organisme privé sans but lucratif agréé par RECYC-QUÉBEC depuis 2005 pour représenter ces entreprises, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

SIÈGE SOCIAL

1600, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3H 1P9
Téléphone : 514 987-1491
Sans frais : 1 877 987-1491
Télécopieur : 514 987-1598

COURRIEL

service@eeq.ca

SITE INTERNET

www.eeq.ca



À propos de RECYC-QUÉBEC

Soucieuse de faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles pour une société sans gaspillage, RECYC-QUÉBEC est une société d'État créée en 1990 et qui a pour objectif de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

SIÈGE SOCIAL

300, rue Saint-Paul
Bureau 411
Québec (Québec) G1K 7R1
Téléphone : 418 643-0394
Télécopieur : 418 643-6507

BUREAU DE MONTRÉAL

141, avenue du Président-Kennedy
8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 352-5002
Télécopieur : 514 873-6507

LIGNE INFO-RECYC

1 800 807-0678 (sans frais)
514 351-7835 (région de Montréal)

COURRIEL

info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

SITE INTERNET

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

